




MASTER HISTOIRE PARCOURS DIRECTION DE PROJETS OU ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

CARTE D'IDENTITÉ

- > Domaine : Sciences Humaines et Sociales
 - > En formation initiale
 - > [En formation continue](#)
 - > En alternance
 - Contrat d'apprentissage
 - Contrat de professionnalisation
 - Alternance uniquement en 2e année de master avec un rythme variable selon les périodes : Mensuel : 1 mois en entreprise / 1 mois en cours Hebdomadaire : 3 jours / semaine en entreprise Immersion définitive à partir du mois d'avril
 - > Accessible en [Validation des Acquis \(VAE\)](#)
 - > [Accessible aux personnes en situation de handicap](#)
- > [120 crédits ECTS](#)
 - > 4 semestres
 - >  La Rochelle

CANDIDATER

<https://www.univ-larochelle.fr/formation/admission-inscription-et-scolarite/candidatures-et-inscriptions/candidater-universite-la-rochelle/>

CONTACT

Site Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines
1 parvis Fernand Braudel
17042 La Rochelle cedex 1
Téléphone : + 33 (0)5 46 45 68 00
Web :
Courriel : candidature-scol@univ-lr.fr

OBJECTIFS

> Le mot du responsable



Vous souhaitez devenir un acteur culturel, dans une filière dynamique et un secteur d'activité en constante expansion ?

Le master Direction de projets ou établissements culturels de l'Université de La Rochelle est fait pour vous.

Notre formation privilégie le travail avec des professionnels reconnus, la conduite de projets et la mise en situation de responsabilité. Elle vous permettra d'acquérir les compétences techniques et pratiques indispensables pour devenir un professionnel des métiers liés au développement culturel.



Laurent Hugot (M2)

✓ ADMISSION

> Votre profil

Vous êtes titulaire d'un Bac+3, Bac+4 ou équivalent.

Master 1 : des connaissances sont requises en sciences humaines et sociales, science politique ;

Master 2 : des connaissances sont requises en sciences humaines et sociales, science politique, sciences de gestion et de communication.

> Comment candidater ?

En 1^{re} année de Master, la sélection des candidats est réalisée sur dossier.

Vous souhaitez [candidater en 1^{re} année de Master](#)

Vous souhaitez [candidater en 2^e année de Master](#)

Alternance : l'accès à la 2^e année de master en alternance n'est définitivement acquis que lorsque vous attestez de la signature d'un contrat de professionnalisation.

📄 PROGRAMME

● obligatoire ■ à choix

> Semestre 1

> Histoire atlantique ●

- Evaluation à l'UE

6 crédits ECTS

Code de l'EC

240-1-20

- Histoire culturelle atlantique

Objectifs

Ce cours vise à faire connaître l'histoire des circulations et des formes culturelles dans l'espace atlantique sur la longue durée.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence2. A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Posséder la bibliographie de l'histoire culturelle atlantique
- Maîtriser les concepts et problématiques de l'histoire culturelle atlantique

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-1-21

- Histoire des politiques culturelles

Objectifs

Cet enseignement vise à étudier l'histoire des politiques culturelles mises en œuvre par les pouvoirs publics par une approche comparée de plusieurs cas nationaux et une analyse du rôle des organisations internationales.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence2. A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Analyser de manière critique les débats contemporains liés au rôle de l'Etat dans l'organisation et le soutien à la vie culturelle
- Identifier et analyser les objectifs et les moyens d'action des politiques culturelles menées par les États et par les organisations internationales
- Posséder la bibliographie de l'histoire des politiques culturelles

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-1-22

- Histoire des structures patrimoniales

Objectifs

Ce cours a pour objectif de présenter l'histoire des structures publiques, privées et associatives qui interviennent dans la protection, la valorisation et la promotion des patrimoines culturels et naturels.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 2.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Connaître l'histoire du patrimoine et des institutions liées au patrimoine
- Maîtriser les notions et les problématiques liées aux patrimoines naturels et culturels
- Posséder la bibliographie relative aux structures participant à la protection et valorisation des patrimoines

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-1-23

> Médiations de l'histoire ●

- Evaluation à l'UE

6 crédits ECTS

Code de l'EC

240-1-30

- Médiations culturelles

Objectifs

Cet enseignement forme l'étudiant aux diverses formes de médiations culturelles, à travers l'expérience de professionnels appartenant à des structures différentes.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 3 et 5.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Connaître les textes légaux et la documentation professionnelle sur la médiation culturelle
- Analyser les différents contextes professionnels de la médiation culturelle
- maîtriser la complexité des fonctions de médiateur culturel
- Organiser et faire fonctionner un groupe de travail pour élaborer un projet de médiation

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-1-31

- Médiations patrimoniales

Objectifs

Cet enseignement forme l'étudiant aux diverses formes de médiations patrimoniales, à travers l'expérience de professionnels appartenant à des structures différentes.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 3 et 5.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Analyser les différents contextes professionnels de la médiation patrimoniale
- Maîtriser les connaissances et problématiques liées au patrimoine et à sa médiation auprès de différents publics
- Organiser et faire fonctionner un groupe de travail pour élaborer un projet de médiation patrimoniale

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-1-32

- Médiations visuelles

Objectifs

Cet enseignement forme l'étudiant aux principes fondamentaux de l'imagerie dans la valorisation des sciences humaines et sociales et des métiers qui y sont associés.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 3.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Rédiger une analyse pour communiquer sur l'image
- Collecter une iconographie en exploitant les bases de données liées
- Maîtriser la sémantique visuelle par l'analyse méthodique de l'image

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-1-33

> Mineure : Valorisations de l'histoire et du patrimoine •

• Evaluation à l'UE

6 crédits ECTS

Code de l'EC

240-1-70

• Recherche : Archivistique et bibliographie

Objectifs

Cet enseignement consiste à initier l'étudiant à la recherche des ressources documentaires, à l'historique de leur constitution, aux principes de collecte, de classement, de conservation et de communication qui les régissent.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 1.

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Connaître le réseau des principaux centres archivistiques et bibliothèques
- Dépouiller des inventaires en autonomie à partir d'un thème de recherche
- Etablir un état de l'art sur un thème de recherche donné en respectant les normes de présentation académique

Volume horaire

19h 30min (10h 30min travaux dirigés - 9h travail en accompagnement)

Code de l'EC

240-1-72

• Spécialité : Patrimoine et culture

Objectifs

Ce cours forme l'étudiant à la conduite d'un projet de valorisation patrimoniale ou culturelle, depuis son élaboration et son financement jusqu'à sa mise œuvre.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 3 et 5.

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Elaborer un projet de valorisation patrimoniale ou culturelle jusqu'à sa réalisation
- Construire un budget prévisionnel
- Présenter un projet pour y intéresser des partenaires institutionnels et financiers
- Constituer et organiser une équipe autour du projet

Volume horaire

19h 30min (10h 30min cours magistraux - 9h travail en accompagnement)

Code de l'EC

240-1-71

> Recherche 1 •

• Evaluation à l'UE

6 crédits ECTS

Code de l'EC

240-1-10

• Mémoire : méthodologie

Objectifs

Ce cours consiste à enseigner les règles de construction et de présentation d'un mémoire de recherche appliquée.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 1.

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Construire un corpus de sources et une bibliographie
- Maîtriser les normes et usages de présentation d'un travail de recherche appliquée

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-1-13

- Méthode et pratique de l'enquête

Objectifs

Cet enseignement pose les termes de l'investigation en histoire et de la comparer à d'autres champs de la connaissance relevant de la méthode indicielle.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence¹.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Savoir repérer dans un document les indices d'un événement sur lequel enquête le chercheur
- Préparer et participer à des présentations orales
- Rédiger un écrit de synthèse sur un sujet, avec appareil critiques de notes et bibliographie

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-1-12

- Méthodologie de l'histoire orale

Objectifs

Cet enseignement vise à initier l'étudiant aux méthodes et pratiques des entretiens, en vue de le former au processus de « l'invention » de l'archive orale.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence¹.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Constituer un échantillon de personnes interrogées-élaborer un questionnaire d'entretien
- Maîtriser les techniques d'enregistrement sonores et visuelles
- Etablir une analyse critique du témoignage oral

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-1-11

> Unités transversales ●

- Elaboration du mémoire

Objectifs

L'élaboration du mémoire se fait sous la direction d'un directeur de recherche. Elle vise d'abord à définir le sujet et la problématique, puis à construire une stratégie de recherche en dépouillant la documentation ad hoc.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 2.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Réfléchir à la problématisation d'un sujet
- Rechercher, sélectionner et traiter sa documentation

3 crédits ECTS

Code de l'EC

240-1-02

- LV1 Anglais

Objectifs

Ce cours a pour objectif de déployer des activités variées permettant d'améliorer les aptitudes à communiquer en LVE, à l'écrit comme à l'oral, sur des sujets ayant un lien avec l'histoire, la culture, le patrimoine et le tourisme ;

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 4.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Comprendre des documents sonores et écrits
- Prendre part à une conversation dans le cadre d'un jeu de rôle ou d'un débat
- Rédiger un paragraphe sur l'un des sujets étudiés en cours

Langue d'enseignement

anglais - français

Volume horaire

18h (18h travaux dirigés)

3 crédits ECTS

Code de l'EC

240-1-01

> Semestre 2

> Histoire du littoral ●

- Evaluation à l'UE

6 crédits ECTS

Code de l'EC

240-2-20

- Histoire de l'ouest atlantique

Objectifs

Ce cours présente une histoire régionale de l'Ouest atlantique de la France qui correspond à la majeure partie du bassin d'emploi et des stages de formation. Il a aussi pour vocation de sensibiliser l'étudiant au patrimoine et aux activités culturelles de cet espace.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 2.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Repérer les principales articulations chronologiques et les problématiques de l'Ouest atlantique français
- Identifier les structures et les institutions liées à la culture, au patrimoine et au tourisme culturel de l'espace de référence
- Posséder la bibliographie relative à l'histoire de l'Ouest atlantique français

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-2-21

- Histoire environnementale littoral et mer

Objectifs

Ce cours a pour objectif de sensibiliser l'étudiant aux problématiques environnementales d'un espace singulier par une réflexion rétrospective de longue durée.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 2.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Maîtriser les notions et les problématiques de l'histoire environnementale
- Comprendre les enjeux spécifiques de la protection du littoral et de la mer et de leur développement durable
- Comprendre que les rapports entre environnement littoral et communautés humaines sont inscrits dans la longue durée de l'histoire
- Posséder la bibliographie relative à l'histoire environnementale du littoral et de la mer

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-2-23

- Patrimoines littoraux et maritimes

Objectifs

Cet enseignement vise à faire connaître la constitution et les enjeux de la culture et des patrimoines liés à la vie littorale et à la mer.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 2.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Maîtriser les catégories et les notions clés propres aux patrimoines littoraux et maritimes
- Comprendre les logiques interactives entre mémoire et fabrique du patrimoine
- Comprendre les enjeux sociétaux et politiques de la valorisation des patrimoines littoraux et maritimes
- Posséder la bibliographie relative à l'histoire des patrimoines littoraux et maritimes

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-2-22

> Médiations de l'histoire 2 ●

- Evaluation à l'UE

3 crédits ECTS

Code de l'EC

240-2-30

- Les entreprises culturelles

Objectifs

Ce cours dispense les éléments indispensables (historiques, juridiques, sociologiques, économiques) pour comprendre la nature et le fonctionnement des entreprises culturelles dans leur diversité.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 3.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Connaître les différentes catégories d'entreprises culturelles, l'histoire de leur création et de leur évolution
- Analyser la place des entreprises culturelles dans les différentes politiques culturelles nationales
- Comprendre le fonctionnement (gestion, gouvernance, modèle économique) des entreprises culturelles

Volume horaire

15h (15h cours magistraux)

Code de l'EC

240-2-31

- Les entreprises du patrimoine

Objectifs

Ce cours dispense les éléments indispensables (historiques, juridiques, sociologiques, économiques) pour comprendre la nature et le fonctionnement des entreprises patrimoniales au sens large.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 3.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Connaître les différentes catégories d'entreprises patrimoniales, l'histoire de leur création et de leur évolution
- Analyser la place du patrimoine dans les différentes politiques nationales
- Comprendre le fonctionnement (gestion, gouvernance, modèle économique) des entreprises du patrimoine

Volume horaire

15h (15h cours magistraux)

Code de l'EC

240-2-32

> Mineure : Valorisations de l'histoire et du patrimoine ●

- Evaluation à l'UE

6 crédits ECTS

Code de l'EC

240-2-70

- Recherche : Outils de valorisation numériques

Objectifs

Ce cours a pour objectif de maîtriser les outils et les usages de l'écosystème numérique dans le champ des sciences humaines et sociales, pour gérer la valorisation d'un projet culturel, patrimonial ou touristique.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 1.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Analyser les débats liés à l'accessibilité des données numériques (propriété intellectuelle, rôle des algorithmes dans les résultats de moissonnage des données, etc.)
- Identifier les normes et les bonnes pratiques liées à la numérisation du patrimoine et à la production de métadonnées
- Produire des bases de données relationnelles simples en maîtrisant le langage SQL
- Produire des métadonnées et les ajouter à un document numérique

Volume horaire

19h 30min (10h 30min travaux dirigés - 9h travail en accompagnement)

Code de l'EC

240-2-72

- Spécialité : Patrimoine et culture

Objectifs

Ce cours forme l'étudiant à l'animation et à l'interprétation des patrimoines (naturels et culturels), ainsi qu'à l'écosystème économique du secteur culturel.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 3 et 5.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Maîtriser le vocabulaire et les techniques de la médiation, de l'animation et de l'interprétation des patrimoines
- Maîtriser le vocabulaire et les concepts de l'économie de la culture
- Savoir transmettre un « savoir savant » en fonction des publics visés
- Apprécier les enjeux éthiques de l'économie de la culture

Volume horaire

19h 30min (10h 30min travaux dirigés - 9h travail en accompagnement)

Code de l'EC

240-2-71

> Recherche 2 ●

● Développement local par la recherche

Objectifs

Ce cours vise à montrer, à partir de cas concrets, le rôle de la sauvegarde et la valorisation du patrimoine dans le développement économique et social des territoires.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 1.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Connaître les acteurs et les institutions des territoires intervenant dans la promotion économique et sociale des patrimoines locaux
- Identifier les principes éthiques et déontologiques de la relation entre valorisation des patrimoines et développement économique local

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-2-13

● Evaluation à l'UE

6 crédits ECTS

Code de l'EC

240-2-10

● Mémoire : recherche et interdisciplinarité

Objectifs

Cet enseignement consiste à interroger les rapports de la recherche en histoire avec d'autres champs disciplinaires des SHS et des sciences expérimentales.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 1.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Comprendre l'intérêt de la fertilisation croisée issue de la recherche interdisciplinaire
- Expérimenter dans son travail de recherche les méthodes et outils des sciences auxiliaires de l'histoire

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-2-11

● Recherche et patrimoine

Objectifs

Ce cours vise à faire connaître les enjeux, les outils, les méthodes et les métiers de la recherche dans le sauvetage, la restauration, la conservation et la valorisation des patrimoines.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 1.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Connaître la cartographie des structures et institutions de recherche liées au patrimoine en France
- Identifier les différents métiers liés à la sauvegarde du patrimoine

Volume horaire

12h (12h cours magistraux)

Code de l'EC

240-2-12

> Unités transversales ●

- LV1 Anglais

Objectifs

Ce cours a pour objectif de déployer des activités variées permettant d'améliorer les aptitudes à communiquer en LVE, à l'écrit comme à l'oral, sur des sujets ayant un lien avec l'histoire, la culture, le patrimoine et le tourisme.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 4.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Comprendre des documents sonores et écrits
- Prendre part à une conversation dans le cadre d'un jeu de rôle ou d'un débat
- Rédiger un paragraphe sur l'un des sujets étudiés en cours

Langue d'enseignement

anglais - français

Volume horaire

12h (12h travaux dirigés)

2 crédits ECTS

Code de l'EC

240-2-01

- Soutenance mémoire de recherche appliquée

Objectifs

La soutenance se fait en présence d'un jury de deux ou trois personnes (deux enseignants-chercheurs de qualité, un professionnel éventuellement invité) pour évaluer la qualité formelle et scientifique du mémoire de recherche appliquée.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 1.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- De présenter à l'oral l'intérêt, la méthodologie et les résultats d'un travail personnel ou collectif
- De répondre de manière argumentée aux questions du jury et de défendre les thèses avancées dans son mémoire
- De comprendre et remédier aux éventuelles lacunes de forme et de fond du travail présenté

2 crédits ECTS

Code de l'EC

240-2-02

- Stage (6 semaines)

Objectifs

L'étudiant effectue un stage de 6 semaines dans une structure patrimoniale, culturelle ou touristique, afin de mettre en œuvre les compétences acquises dans sa formation.

Cet EC participe à l'apprentissage de telle ou telle compétence.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- De se nourrir de l'expérience des professionnels de la structure
- Comprendre le fonctionnement et les pratiques de la structure d'accueil
- Participer à l'élaboration d'un projet au sein de la structure
- Rédiger un rapport sur son expérience de stage

5 crédits ECTS

Code de l'EC

240-2-03-STAG

> Semestre 3

> Analyse stratégique des politiques culturelles ●

- Cadre juridique et de gestion des établissements culturels

Objectifs

Les étudiants doivent acquérir des connaissances dans le domaine du droit public et du droit privé qui encadrent les activités culturelles. Qu'il s'agisse des lois de décentralisation et leur actualisation, des grandes lois organisant certains domaines de la culture (Monuments historiques, Archéologie, Musées...) mais aussi le droit de la propriété intellectuelle. Les cadres juridiques et comptables de la gestion des entreprises culturelles sont également documentés dans cette UE.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 3, 5, 10 et 12.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Maîtriser le cadre juridique : droit de la culture, lois et codes en vigueur
- Acquérir les outils de gestion des structures culturelles ou des services administratifs
- Travailler avec des professionnels pour acquérir des savoirs pratiques concernant la gestion la comptabilité des entreprises culturelles
- Travailler en groupe sur des cas concrets concernant la gestion la comptabilité des entreprises culturelles

Volume horaire

18h (18h cours magistraux)

Code de l'EC

241-3-12

- Evaluation à l'UE

6 crédits ECTS

Code de l'EC

241-3-10

- Les méthodes de l'observation et de l'évaluation

Objectifs

L'accent est mis dans cette UE sur les méthodes d'observation et d'évaluation des politiques culturelles publiques afin de former les étudiants à une bonne capacité d'analyse des objectifs, des modalités de mise en œuvre des politiques publiques et de l'action des structures culturelles dans un contexte financier structurellement contraint. L'enseignement aborde aussi les méthodes d'action et les obligations de résultat de ces structures culturelles en matière d'accès de tous les publics à l'offre artistique et culturelle.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 2, 3, 9, 10 et 12.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Analyser les différentes formes de politiques culturelles mises en œuvre par les collectivités publiques et principalement les villes et leurs regroupements intercommunaux
- Analyser les principaux facteurs de la décision publique en faveur du développement culturel : la notion de projet, les publics visés, la place des acteurs institutionnels, les partenariats
- Concevoir une politique culturelle comme le résultat d'une stratégie formalisée par la définition d'objectifs, l'allocation de moyens et la capacité d'évaluation de résultats
- Acquérir les méthodologies d'observation et d'évaluation des politiques et des projets culturels mis en œuvre par les collectivités publiques et leurs structures d'action
- De travailler en groupe pour mettre en pratique sur des cas concrets les compétences acquises dans cet EC

Volume horaire

18h (18h cours magistraux)

Code de l'EC

241-3-13

- Les politiques culturelles urbaines

Objectifs

L'objectif de cet enseignement est de transmettre aux étudiants les principaux éléments d'histoire des politiques publiques en faveur de la culture, et leurs évolutions contemporaines. Il s'agit également de décrire la diversité des politiques culturelles mises en œuvre dans les territoires, principalement par les communes et les intercommunalités. Les objectifs et les logiques politiques sont abordés concrètement et comparativement sur le terrain : Nantes, Bordeaux, La Rochelle sont en effet les lieux privilégiés d'apprentissage et d'étude des étudiants. Les politiques culturelles d'autres villes peuvent être également analysées in situ dans le cadre du projet collectif des étudiants.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 1 et 2.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Connaître l'histoire des politiques culturelles en France
- Connaître les problématiques et les débats en matière de politique culturelle en France
- D'avoir un jugement critique sur les débats actuels en lien avec les politiques culturelles

Volume horaire

18h (18h cours magistraux)

Code de l'EC

241-3-11

> Approche comparée des politiques culturelles ●

- Economie de la culture

Objectifs

Les logiques économiques qui s'attachent aux différentes activités artistiques et culturelles font l'objet d'une analyse comparée. Sur ce thème de l'économie de la culture, des comparaisons internationales sont également présentées et plus singulièrement les logiques différenciées du modèle français et du modèle anglo-saxon.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 3, 6 et 16.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Maîtriser les logiques économiques et les conceptions idéologiques en France et en Europe dans le secteur culturel
- Connaître les financements publics et privés et le rôle du marché dans le secteur culturel
- Mener une analyse croisée des modèles économiques français et anglo-saxon et le restituer à l'oral et/ou à l'écrit

Volume horaire

18h (18h cours magistraux)

Code de l'EC

241-3-33

- Evaluation à l'UE

6 crédits ECTS

Code de l'EC

241-3-30

- Les politiques culturelles en Europe

Objectifs

Les étudiants doivent acquérir des connaissances sur les politiques culturelles conduites dans les pays de l'Union Européenne. À cet effet, les politiques de quelques pays de l'UE font l'objet d'une analyse en fonction des différences observées par rapport à la politique culturelle de la France ou, au contraire, de leurs similitudes qui peuvent concourir à l'émergence d'une politique culturelle européenne. Ce cours sera proposé en anglais.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence 2, 3, 4 et 14 et des compétences transversales 1 et 2.

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Analyser les principales caractéristiques des politiques culturelles publiques de grands pays européens et la place des villes et des collectivités territoriales dans ces politiques : Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne...
- Comparer les politiques publiques et les systèmes d'organisation en matière culturelle des principaux pays européens au regard de la France
- Comprendre les objectifs et connaître l'organisation de la politique de l'Union Européenne en matière de culture
- Restituer à l'écrit une analyse comparative de différentes politiques culturelles européennes

Langue d'enseignement

anglais - français

Volume horaire

18h (18h cours magistraux)

Code de l'EC

241-3-31

- Sociologie de la culture

Objectifs

La sociologie des publics et des acteurs qui s'attache aux différentes disciplines artistiques et culturelles fait l'objet d'une approche comparée afin que les étudiants comprennent et distinguent les logiques d'action différenciées des politiques publiques pour chacun des domaines singuliers de la culture. Cet enseignement repose sur l'analyse des pratiques artistiques et culturelles des publics.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 1, 2, 3 et 16.

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Acquérir le vocabulaire spécifique et les concepts de sociologie culturelle
- Analyser les sociologies culturelles de quelques grands pays européens : les acteurs professionnels, les pratiques culturelles des habitants, les pratiques de consommation culturelle, les différentes méthodes d'approche des publics et des systèmes de médiation
- Faire une analyse croisée des sociologies culturelles et des structures administratives et juridiques culturelles
- De restituer par écrit une analyse de sociologie culturelle

Volume horaire

18h (18h cours magistraux)

Code de l'EC

241-3-32

➤ Les domaines de l'intervention culturelle ●

- Action artistique et culturelle

Objectifs

Les principales activités artistiques et culturelles sont analysées dans l'objectif de saisir la diversité des logiques d'action dans chaque domaine de la culture. Cette analyse repose sur une compréhension active et concrète des modalités de fonctionnement et de gestion de ces activités et des stratégies des structures qui les portent et les déploient sur les territoires.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 3, 9 et 10.

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Comprendre les logiques de projet, d'organisation et d'intervention dans les principaux domaines de l'action artistique et culturelle
- Discerner la spécificité des domaines d'intervention culturelle : le projet artistique et culturel, les publics visés, les compétences requises des professionnels, les méthodes d'action, les ressources et les moyens mobilisés - procéder à l'évaluation des résultats d'une intervention culturelle

Volume horaire

36h (24h cours magistraux - 12h travaux dirigés)

Code de l'EC

241-3-21

- Ateliers professionnels 1

Objectifs

Le principe de ces ateliers repose d'abord sur l'intervention de professionnels de l'action artistique et culturelle. Les étudiants sont le plus souvent sur le terrain et dans les structures qui mettent en œuvre les politiques culturelles afin de comprendre leur fonctionnement concret et leurs modalités d'action. Ces analyses in situ font l'objet d'un travail méthodologique qui peut prendre la forme d'une restitution orale ou écrite.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 10, 12, 13 et 15.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Se confronter aux pratiques concrètes des professionnels de l'action artistique et culturelle par le moyen d'ateliers co-animés par des responsables de structures artistiques et culturelles (principalement : éducation et formation, spectacles vivants, patrimoines, livre et lecture, arts plastiques)
- Travailler en groupe à construire une analyse méthodologique sur un sujet d'action artistique et culturelle
- Restituer à l'oral et/ou à l'écrit le résultat d'un travail méthodologique dans le domaine de l'action artistique et culturelle
- Analyser le caractère éthique d'un projet d'action artistique et culturelle

Volume horaire

24h (12h travaux dirigés - 12h travail en accompagnement)

Code de l'EC

241-3-22

- Evaluation à l'UE

6 crédits ECTS

Code de l'EC

241-3-20

> Mineure : Outils et principes du management des établissements culturels (DPEC) ●

- Evaluation à l'UE

6 crédits ECTS

Code de l'EC

241-3-70

- Management des établissements culturels

Objectifs

Dans cet EC, les étudiants seront formés de manière concrète par des professionnels au management des établissements culturels. Ils devront eux-mêmes se mettre à la place de décideurs. Il s'agira d'apprendre à gérer de manière dynamique et respectueuse une équipe en permettant à chacun de s'épanouir dans sa pratique professionnelle. Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 3, 10, 11 et 13.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Comprendre l'organisation des fonctions et des services au sein des équipements culturels au regard des disciplines concernées et des projets formalisés
- Analyser les compétences requises en fonction des responsabilités professionnelles exercées dans les structures culturelles ou les services administratifs de la culture
- Gérer de manière dynamique et respectueuse une équipe en permettant à chacun de s'épanouir dans sa pratique professionnelle
- Se confronter aux pratiques concrètes des responsables de structures artistiques et culturelles

Volume horaire

30h (18h travaux dirigés - 12h travail en accompagnement)

Code de l'EC

241-3-71

● Outils numériques

Objectifs

Dans cet EC, les étudiants auront une formation technique dans le domaine du numérique. Elle comprendra une formation aux outils audiovisuels numériques, une formation à la construction et à l'administration de sites internet usuels et un enseignement pratique sur la gestion des réseaux sociaux et la cyberréputation dans une entreprise culturelle. Il leur sera aussi demandé de prendre du recul par rapport à leurs pratiques professionnelles pour comprendre comment l'introduction des outils numériques change la manière de travailler dans les entreprises culturelles.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 2, 8, 9,10,12 et 15.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Analyser l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la création artistique, sa diffusion et l'évolution du droit de la culture
- De mettre en œuvre un projet audiovisuel
- Maîtriser les outils numériques pour mener à bien un projet (audiovisuel, internet, réseaux sociaux)
- Analyser les points forts et les axes de progression des projets présentés
- S'organiser en groupe pour travailler sur un exemple concret de gestion des réseaux sociaux
- Maîtriser le vocabulaire spécifique et les concepts pour d'échanger avec des professionnels du numérique pour se nourrir de leur expérience professionnelle

Volume horaire

31h 30min (22h 30min cours magistraux - 9h travaux dirigés)

Code de l'EC

241-3-72

> Unités transversales ●

● Gestion de projets 1

Objectifs

Ce cours sert de cadre privilégié pour une structuration et une organisation concrète d'une « entreprise » collective afin de produire un objet d'étude et d'analyse. L'analyse des différentes fonctions concourant à la réalisation et la finalisation d'un objet concret les familiarisent avec un fonctionnement en « mode projet » qui caractérise la plupart des activités culturelles.

Cet EC participe à l'apprentissage de la compétence transversale 3.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Concevoir un projet culturel complexe
- Gérer tous les aspects du pilotage d'un projet culturel
- Montrer sa capacité à mobiliser une équipe pour gérer un projet culturel
- Identifier de quelle manière il faut mobiliser les forces vives d'une entreprise culturelle pour construire une équipe et la faire travailler en « mode projet »
- Organiser un travail en groupe en « mode projet »

Volume horaire

27h (6h cours magistraux - 21h travail en accompagnement)

2 crédits ECTS

Code de l'EC

241-3-02

● LV1 Anglais

Langue d'enseignement

français - anglais

Volume horaire

18h (18h travaux dirigés)

2 crédits ECTS

Code de l'EC

241-3-01

- **Projet collectif**

Objectifs

Le projet collectif consiste à confier à l'ensemble de la promotion la réalisation d'un événement public annuel autour d'un thème, d'une grande problématique ou de questions importantes qui ont émergés dans l'espace public au cours de l'année concernant les politiques culturelles. Ce travail engage l'ensemble de la promotion qui doit organiser une restitution publique et rédiger un dossier qui pourra être diffusé aux professionnels de la culture.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences transversales 3 et 4.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Participer à l'élaboration d'un rapport de qualité professionnelle sur un thème lié à aux politiques culturelles
- Maîtriser l'ensemble des débats et des problématiques qui sont en lien avec le sujet du projet collectif
- De produire un document qui témoigne d'une maîtrise technique de la méthodologie de l'argumentation scientifique et technique
- Identifier, contacter et aller interviewer des professionnels pour nourrir le contenu du projet collectif
- Organiser un travail collectif mobilisant l'ensemble de la promotion en « mode projet »
- Restituer à l'oral et à l'écrit le résultat du travail d'analyse demandé en répondant au cahier des charges

Volume horaire

27h (6h cours magistraux - 21h travail en accompagnement)

2 crédits ECTS

Code de l'EC

241-3-03

> **Semestre 4**

> **Les territoires de l'intervention culturelle** ●

- **Ateliers professionnels 2**

Objectifs

Le principe de ces ateliers repose d'abord sur l'intervention de professionnels de l'action artistique et culturelle. Les étudiants sont le plus souvent sur le terrain et dans les structures qui mettent en œuvre les politiques culturelles afin de comprendre leur fonctionnement concret et leurs modalités d'action. Ces analyses in situ font l'objet d'un travail méthodologique qui peut prendre la forme d'une restitution orale ou écrite.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 10,12,13 et 15.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Se confronter aux pratiques concrètes des professionnels de l'action artistique et culturelle par le moyen d'ateliers co-animés par des responsables de structures artistiques et culturelles (principalement : éducation et formation, spectacles vivants, patrimoines, livre et lecture, arts plastiques)
- Travailler en groupe à construire une analyse méthodologique sur un sujet d'action artistique et culturelle
- Restituer à l'oral et/ou à l'écrit le résultat d'un travail méthodologique dans le domaine de l'action artistique et culturelle
- Analyser le caractère éthique d'un projet en action artistique et culturelle

Volume horaire

24h (12h travaux dirigés - 12h travail en accompagnement)

Code de l'EC

241-4-13

- **Evaluation à l'UE**

6 crédits ECTS

Code de l'EC

241-4-10

● Les territoires de l'action culturelle et artistique

Objectifs

Dans cet EC, les étudiants doivent acquérir une bonne connaissance des territoires où se déploient les politiques culturelles publiques. Les logiques de structuration et de développement des territoires sont appréhendées dans leur continuum historique et leur réalité économique et sociale. Cet enseignement s'attache à repérer les nouvelles logiques de développement, d'implantation et de structuration des activités artistiques culturelles sur les territoires et plus particulièrement dans les nouveaux espaces urbains. Il s'agit également d'analyser les difficultés spécifiques de la diffusion sociale de l'art et de la culture dans les quartiers populaires et dans les espaces ruraux.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 2, 3,7 et10.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Connaître des territoires où se déploient les politiques culturelles publiques, les logiques de structuration et de développement des territoires
- Analyser les méthodes d'action artistique et culturelle par les méthodes de la sociologie : les publics acquis, les publics spécifiques, les publics à conquérir, les consommateurs et les citoyens
- Concevoir le développement culturel comme l'inscription de projets singuliers dans un territoire singulier
- Comprendre concrètement l'évolution des politiques urbaines en faveur du développement culturel : les nouveaux espaces, les quartiers populaires, le rôle des habitants

Volume horaire

24h (24h cours magistraux)

Code de l'EC

241-4-12

● Urbanisme et développement culturel

Objectifs

Les logiques historiques et contemporaines de l'implantation et de la structuration des activités culturelles sur les territoires sont analysées dans cet enseignement qui bénéficie du partenariat conclu avec l'école nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux. Les étudiants mènent chaque année un travail collectif d'analyse d'une réalité concrète de terrain.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences1, 3,10,12 et15.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Connaître l'histoire de l'implantation et la structuration des activités culturelles sur le territoire d'application (autour de Bordeaux)
- Analyser l'inscription territoriale des équipements culturels urbains : les choix symboliques, les choix urbanistiques, les choix sociologiques
- Identifier, contacter et interviewer des professionnels pour nourrir une analyse territoriale des équipements culturels
- Restituer à l'oral le résultat d'un travail méthodologique d'analyse territoriale des équipements culturels
- Être capable de se mobiliser en petits groupes pour analyser de manière concrète les différents aspects d'un problème complexe

Volume horaire

24h (24h cours magistraux)

Code de l'EC

241-4-11

> Professionnalisation ●

■ Mission en entreprise (Alternants)

16 crédits ECTS

Code de l'EC

241-4-03

■ Stage (13 semaines)

Objectifs

L'étudiant effectue un stage de 3 mois minimum dans une entreprise culturelle pour mettre en œuvre les compétences acquises dans le cadre de sa formation. À l'issue de son stage, l'étudiant doit avoir toutes les compétences pour être employable immédiatement.

Cet EC participe à l'apprentissage des compétences 5, 7,10, 14 et15.

A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Se nourrir de l'expérience de ses collègues
- Connaître les structures et les pratiques de l'entreprise d'accueil
- De travailler en autonomie pour élaborer des projets au sein de l'entreprise
- Montrer un état d'esprit collaboratif et constructif avec ses collègues
- Rédiger un mémoire professionnel et une note de stage en rapport avec le stage

16 crédits ECTS

Code de l'EC

241-4-02-STAG

> Séminaires et outils professionnels •

• Communication

Volume horaire
7h 30min (7h 30min cours magistraux)

Code de l'EC
241-4-23

• Droit de la culture

Volume horaire
7h 30min (7h 30min cours magistraux)

Code de l'EC
241-4-21

• Evaluation à l'UE

6 crédits ECTS

Code de l'EC
241-4-20

• Outils de gestion

Volume horaire
7h 30min (7h 30min cours magistraux)

Code de l'EC
241-4-22

• Séminaires professionnels

Volume horaire
42h (18h cours magistraux - 24h travaux dirigés)

Code de l'EC
241-4-24

> Unités transversales •

• Gestion de projets 2

Langue d'enseignement
anglais - français

Volume horaire
12h (12h travaux dirigés)

2 crédits ECTS

Code de l'EC
241-4-01

> Règlements et programmes

 RÈGLEMENT DES ÉTUDES MASTER HISTOIRE https://formations.univ-larochelle.fr/IMG/pdf/re_histoire_25-26_vf_v2.pdf

 Règlement des examens et des certifications professionnelles
https://formations.univ-larochelle.fr/IMG/pdf/2025-2026_lrniv_re_glement_examens.pdf

 CALENDRIER ALTERNANCE M2 https://formations.univ-larochelle.fr/IMG/pdf/calendrier_alternance_dpec_2025-2026.pdf

> Interaction avec le monde professionnel

La formation bénéficie du soutien des villes de La Rochelle et de Nantes ainsi que du Ministère de la Culture et de la Communication. Les interventions sont assurées par des enseignants-chercheurs de l'Université de La Rochelle, des universités de Rennes, de Paris 8, d'Angers et de Bordeaux avec le concours des Ecoles d'Architecture et du Paysage de Bordeaux et de Paris La Villette. Les interventions sont également assurées par des professionnels issus des différentes structures visées par la formation : Direction des Affaires culturelles, DRAC, responsables d'équipements, chargés de mission, responsables d'associations.



INTERNATIONAL

VOUS POURREZ EFFECTUER UN STAGE À L'ÉTRANGER OU UN SÉJOUR D'ÉTUDES DANS LE CADRE DE PARTENARIATS D'ÉCHANGE :

- LE PROGRAMME ERASMUS+ POUR LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE
- LES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE COOPÉRATION DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ AVEC DES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES DANS D'AUTRES PARTIES DU MONDE.

EN SAVOIR PLUS : [HTTPS://WWW.UNIV-LAROCHELLE.FR/INTERNATIONAL/DEPART-INTERNATIONAL](https://www.univ-larochelle.fr/international/depart-international)

ET APRÈS

> Poursuite d'études

- [Doctorat](#)

> Secteurs d'activité

- Administration publique, science politique
- Culture, patrimoine
- Tourisme

> Métiers

- Chargé de mission de la réhabilitation des quartiers urbains
- Chargé de mission de l'intervention artistique en milieu urbain
- Directeur de centre culturel
- Directeur de l'action culturelle
- Responsable de la coopération décentralisée ou des programmes européens des collectivités locales

Informations présentées sous réserve de modifications

fichier généré le 2 février 2026 12h34min